

En un mot, il cherche à exploiter le sentiment de solidarité nationale, sentiment infiniment respectable pour gagner à M. Forget les sympathies des Canadiens-français.

Il se trouve, il est vrai, que les victimes de M. Forget sont des français, mes compatriotes. Mais ce n'est pas moi qui ai choisi ces victimes et ce n'est pas ma faute, si c'est à des français que M. Forget est allé soutirer leurs capitaux.

Je ne connais ni de près, ni de loin aucun des français dupés par M. Forget. Je n'ai jamais eu avec aucun de ces français-là aucune communication d'aucun genre.

Ils seraient chinois ou hollandais, que ma sympathie leur serait également acquise : pour moi ils sont, non des français, mais des victimes qui ont été odieusement traitées.

"*Conspiration ourdie à l'étranger*" ! en vérité ! S'il y a conspiration, il nous semble qu'elle existe de la part de ceux qui ont organisé la râlle de capitaux français, qui sont allés solliciter en France la confiance des souscripteurs à leurs entreprises.

S'il y a conspiration, elle existe ici au Canada, pour dépouiller les souscripteurs français trop confiants, et crédules, de leurs droits les plus élémentaires.

Nous avons indiqué précédemment par quels subterfuges d'une moralité fort discutable, M. Forget a réussi à priver les actionnaires français de la banque Internationale de leur droit élémentaire de contrôle, eux qui forment indiscutablement la majorité.

Ce n'est pas là un fait isolé : c'est une conspiration, une vraie celle-là, patente, indiscutable, car nous retrouvons la même iniquité de la part de M. Forget à l'égard des actionnaires qui détiennent la majorité du Merger.

Et la preuve la voici :

Sur les 99,995 actions émises pour la "Quebec Ry Light, Heat and Power", les capitaux français détiennent, au prix de plus de quatre millions de piastres, en beaux écus sonnants, sortis de leurs poches, un total de :

80.778 ACTIONS.

C'est le chiffre officiel qui ressortait de l'état fourni au 1er août dernier, par le Merger lui-même.

Donc, incontestablement, les actionnaires français possèdent la majorité, les huit-dixièmes des parts, dans le Merger.

Or, non seulement ils n'ont pas le contrôle qui leur appartient de droit, mais on leur a supprimé même la possibilité de pouvoir se faire entendre.

Voici ce qu'a imaginé M. Forget pour éliminer la majorité des actionnaires.

C'est la "Quebec Security and Trust Co. qui est la "Holding Company" pour le Merger. C'est elle qui délivre aux souscripteurs français les certificats d'action.